

Coopération décentralisée Besançon - Bistrita (Roumanie) - Programme 2004 «Territoires d'Europe» - Attribution de subventions aux partenaires bisontins de la société civile - Rencontre-séminaire avec les représentants de la Ville de Bistrita et ses villes partenaires en Pologne et en Allemagne

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : Par délibération en date du 16 février 2004, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau programme de coopération intitulé «Territoires d'Europe» pour 2004 avec la ville jumelée de Besançon en Roumanie, Bistrita, et a donné son accord pour solliciter un co-financement à hauteur de 50 % auprès du Ministère Français des Affaires Étrangères pour le mettre en oeuvre. Le programme «Territoires d'Europe» a reçu officiellement le soutien de ce Ministère à hauteur de 37 000 €.

La Ville de Besançon est ainsi en mesure de poursuivre ce programme et en particulier :

1) d'attribuer une seconde enveloppe sous la forme de subventions aux partenaires bisontins issus de la société civile qui ont établi leur demande préalablement, en vue de réaliser leur projet d'échanges avec leur homologue de Bistrita. Cela répond à la volonté de la Ville de Besançon de soutenir les nombreux partenaires de la société civile bisontine qui souhaitent réaliser des actions dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation, de la formation, de l'action sociale et de la culture, avec leurs partenaires roumains. Cette volonté, inscrite dans le programme «Territoires d'Europe» a été confirmée lors du Conseil Municipal du 29 mars 2004 décidant l'attribution de la première enveloppe de subvention de 5 000 €.

Ainsi, il est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

* 1 500 €, au réseau Ville - Hôpital de Besançon, Réseau 25, pour son projet de formation et d'appui à la mise en réseau de ses partenaires de Bistrita sur le thème de la toxicomanie et des MST (maladies sexuellement transmissibles).

* 1 500 € à Franche Sylvanie pour deux projets visant d'une part à la valorisation touristique de la commune de Parva et d'autre part au soutien à l'ARFA (Association Romano-Française d'Amitié) et à sa bibliothèque française à Bistrita pour accéder à de nouveaux outils d'information et de communication.

* 1 250 € à l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) pour son double projet de formation de professeurs de Bistrita à Besançon, et de stages d'élèves professeurs bisontins, à Bistrita.

* 750 € au Lycée Pasteur pour son projet impliquant des élèves et professeurs de sa section Arts Appliqués, visant à développer des échanges culturels, artistiques et citoyens entre Bisontins et Bistriteni.

2) d'organiser une rencontre-séminaire avec les représentants de la Ville de Bistrita et de ses villes partenaires en Pologne (Zielona Gora) et en Allemagne (Herzogenrath) sur les thèmes suivants : développement économique, développement durable et agendas 21, citoyenneté européenne. Ce séminaire aura lieu à Besançon les 21, 22 et 23 octobre 2004.

Les frais inhérents à l'organisation de cette rencontre-séminaire de travail et d'échanges porteront principalement sur l'hébergement, la restauration et l'interprétariat.

Suite à la demande déposée auprès de la Commission européenne, la Ville de Besançon va obtenir une subvention de 5 522,84 € pour couvrir une partie des frais d'organisation de cette rencontre-séminaire estimé à 11 533 €. Pour ce faire et en réponse à la lettre de la Direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne, la Ville de Besançon est appelée à signer une convention.

Sur avis favorable à l'unanimité de la 5^{ème} Commission Municipale (Culture, Enseignement Supérieur et Coopération Décentralisée) réunie le 23 septembre 2004, il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider l'attribution de la somme de 5 000 € prévue dans le programme «Territoires d'Europe» pour aider financièrement les projets d'échanges de la société civile selon la répartition indiquée ci-dessus,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Commission européenne afin de percevoir la subvention indiquée, à savoir 5 522,84 €.

En cas d'accord, la dépense relative à l'attribution de subventions aux partenaires bisontins de la société civile mentionnés ci-dessus, soit 5 000 € serait couverte par les crédits de la Direction des Relations Internationales et de l'Enseignement Supérieur au BP 2004 chapitre 65.04.6574.95051.400.

La somme de 5 522,84 € provenant de la Commission européenne serait affectée sur la ligne 011.04.6228.95051.400.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 octobre 2004.